

ADVICENNE

Société anonyme au capital de 1.990.030,20 euros
Siège social : 22 rue de la Paix, 75002 Paris
497 587 089 R.C.S. Paris

(la « Société »)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

DU 21 JANVIER 2022

TEXTE DE L'UNIQUE RESOLUTION

Résolution unique

Approbation du transfert de cotation des titres Advicenne du marché réglementé d'Euronext à Paris vers le marché Euronext Growth d'Euronext Paris et de leur retrait de la cotation du marché réglementé d'Euronext à Bruxelles – pouvoirs à conférer au conseil d'administration pour la réalisation desdits transfert et radiation

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article L. 421-14 du Code monétaire et financier,

approuve le transfert de cotation des actions de la Société du compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris et Bruxelles vers le marché multilatéral de négociations Euronext Growth Paris, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

approuve le retrait des actions de la Société de la cotation du marché réglementé d'Euronext à Bruxelles, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

autorise les demandes de radiation de la Société du marché réglementé d'Euronext à Paris et Bruxelles et d'admission concomitante sur le marché multilatéral de négociations Euronext Growth Paris, et

confère tous pouvoirs au conseil d'administration, pour (i) réaliser la radiation des actions de la Société (a) du compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris et (b) du marché réglementé d'Euronext à Bruxelles, (ii) faire admettre ses actions aux négociations sur le marché multilatéral de négociation Euronext Growth Paris par transfert du compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris, (iii) prendre toutes mesures nécessaires à l'effet de remplir les conditions de ce transfert et de ces radiations, et (iv) donner toutes garanties, choisir le listing sponsor, faire toutes déclarations, effectuer toutes formalités et plus généralement prendre toutes mesures rendues nécessaires pour la réalisation des opérations de transfert.

--ooOoo--